

La restauration matérielle et religieuse dans l'archiprêtré de Sarrebourg 1689 – 1789

La réflexion envisage la restauration matérielle et religieuse d'une ancienne circonscription du diocèse de Metz : l'archiprêtré de Sarrebourg. L'intérêt de cette réflexion, c'est d'entrevoir de manière plus précise comment s'opéra la réforme post-tridentine, de quelle manière elle fut vue, et à quelle date pouvait-on estimer que cette-ci était achevée. Il est certain que d'un archiprêtré à l'autre, celle-ci doit varier.

Présentation de l'espace

Localisé au sud-est du diocèse de Metz, frontalier en sa partie est avec le diocèse de Strasbourg et en sa partie sud-est avec le diocèse de Toul, l'archiprêtré de Sarrebourg avait une superficie qui avoisinait les 500 km²¹. Dans les premières décennies du 18^{ème} siècle on pouvait estimer sa population à 6500 – 7000 habitants, ce qui correspond à une densité humaine d'environ 15 habitants au km²², densité humaine trois fois plus faible que la densité nationale pour la même époque³.

Cette population se répartissait entre vingt-neuf paroisses et huit annexes, dont certaines étaient de langue française, d'autres de langue allemande, ou bilingues. Le pouillé des bénédictins établi à la fin du 18^{ème} siècle révèle que la circonscription était constituée de dix-huit paroisses de langue allemande, dix-sept paroisses de langue française, et huit paroisses où les deux langues étaient parlées⁴.

Le tracé précis de la frontière linguistique qui peut-être effectué grâce aux indications fournies par le pouillé épouse plus ou moins le méandre sinueux de la Sarre et subdivise l'archiprêtré en deux aires linguistiques :

- une aire de langue française dans la partie occidentale
- une aire de langue germanique dans la partie orientale⁵.

C'est sur cet espace que la réforme post-tridentine allait s'opérer par le biais des visites pastorales.

¹ G. Bourgeat, N. Dorvaux, Atlas historique du diocèse de Metz, Montigny-les-Metz 1907.

² R. S. Bour, Une visite canonique de l'archiprêtré de Sarrebourg en 1714, dans: Etudes d'histoire ecclésiastique diocésaine offertes à Mgr Jean Baptiste Pelt, évêque de Metz, Metz 1937, p. 1 – 62.

³ J. Dupaquier, La population française aux 17^e et 18^e siècles, P.U.F. 1979.

⁴ N. Dorvaux, Les anciens pouillés du diocèse de Metz, Nancy 1902 – 1907.

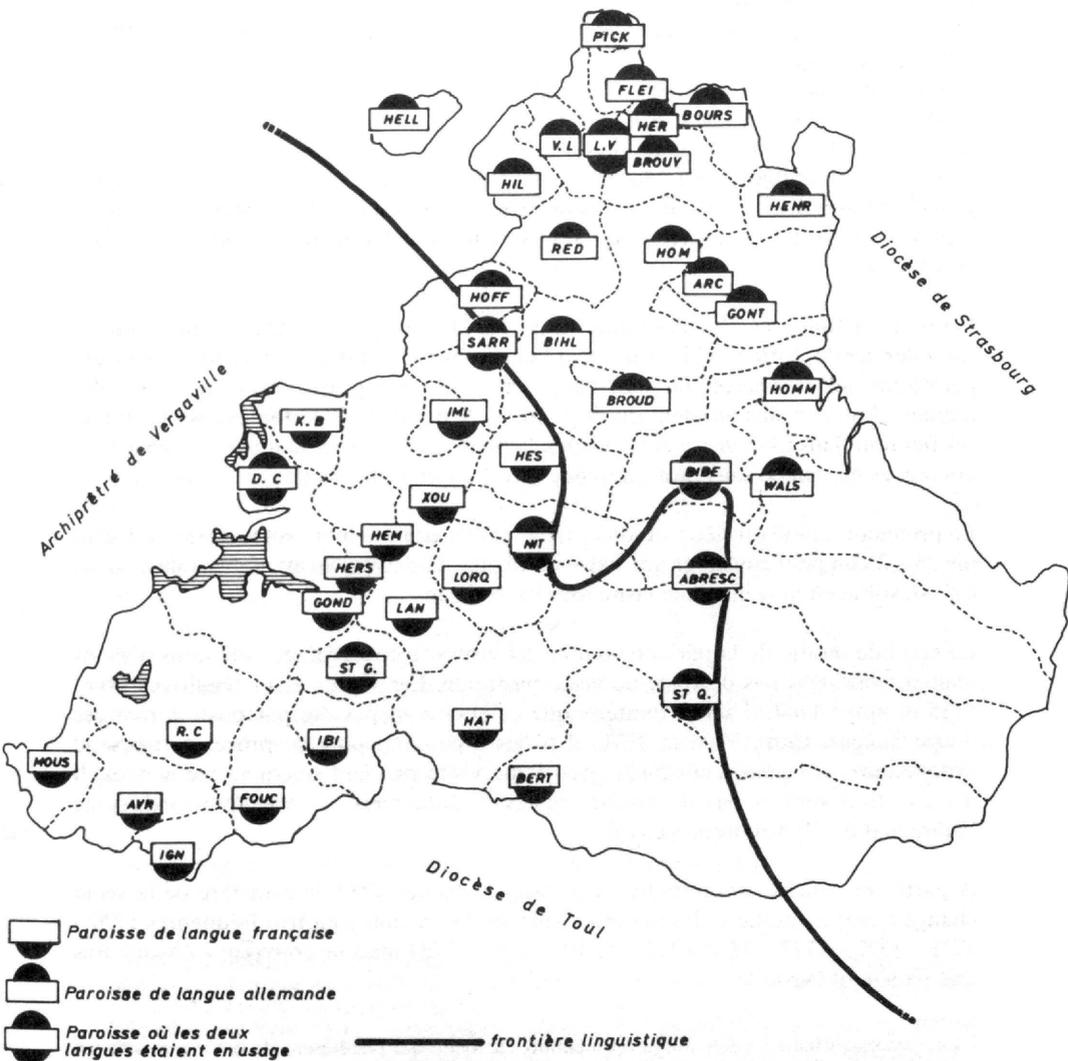
⁵ Voir carte ci-jointe.

Abbréviations des noms de lieux

Abresc	Abreschviller
Arc	Archeville
Avr	Avricourt
Bert	Bertrambois
Bibe	Biberkirch
Bihl	Bihl
Bours	Bourscheid
Brouv	Brouviller
Broud	Brouderdorff
D. C.	Diane-Capelle
Flei	Fleisheim
Fouc	Foucrey
Gond	Gondrexange
Gont	Guntzviller
Hat	Hattigny
Hell	Hellering
Hém	Hémigny
Henr	Henridorff
Hér	Hérange
Hers	Hersing
Hes	Hesse
Hil	Hilbesheim
Hom	Hommartin
Homm	Hommert
Hoff	Hoff
Ibi	Ibigny
Ign	Igney
Iml	Imling
K. B	Kerprich-aux-Bois
Lan	Landange
L. V	Lixheim-Ville
V. L	Lixheim-Village
Lorq	Lorquin
Mous	Mousse
Nit	Nitting
Pick	Pickenholz
R. C	Réchicourt-le-Chateau
Réd	Rédigny
St G.	St. Georges
St Q.	St. Quirin
Sarr	Sarrebourog
Wals	Walscheid
Xou	Xouaguesange

LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE DANS L'ARCHIPRÊTRÉ DE SARREBOURG

Archiprêtré de Bouquenom



Les visites pastorales et leurs premiers enseignements

Quand on évoque les visites pastorales, il convient d'en différencier deux types :

- les premières que l'on qualifie de générales parce qu'elles recouvrent toutes les paroisses d'une circonscription
- celles que l'on qualifie de visite isolée⁶.

Les tournées générales

De 1689 à 1789 quatorze tournées générales ont eu lieu qui se répartissent suivant les différents évêchés :

- une sous Georges d'Aubusson de la Feuillade⁷
- six sous Du Cambout de Coislin (1697 – 1732)
- quatre sous Rouvroy de Saint Simon

et trois sous l'épiscopat de Montmorency-Laval (1760 – 1789), ce qui correspond grosso modo à une visite tous les six ans sous Du Cambout de Coislin, une tous les sept ans sous Claude Rouvroy de Saint Simon, et une tous les dix ans sous Montmorency-Laval.

On ne peut toutefois affirmer l'exactitude des chiffres pour les trois évêques qui se succédèrent de 1669 à 1760, car les différents procès verbaux et ordonnances qui permirent de les avancer ne sont pas inscrits sur un registre, mais sur de simples feuillets dont certains auraient du disparaître. A partir de 1748 toutes les ordonnances figurent dans un registre et ce jusqu'à la fin du siècle⁸; donc la moyenne des visites effectuées par année sous Montmorency-Laval serait authentique.

La première moitié du siècle étudiée, 1689 – 1735, compte huit visites. Dans la décennie 25 – 35 on peut constater une extrême régularité des visites au nombre de cinq, ce qui constitue en moyenne une visite tous les deux ans.

La seconde moitié de la période compte six visites. Entre 1735 et 1747 nous n'avons malheureusement pas de trace de visite pastorale. Les visites étant régulières avant 1735 et après 1747, il serait douteux que celui-ci n'ait pas été parcouru durant ces douze années. Entre 1756 et 1770, il n'existe pas non plus de procès-verbaux ou ordonnances qui pourraient témoigner d'une visite pendant ces quatorze années. Il n'y eu effectivement pas de tournée générale durant les dix premières années de l'épiscopat de Montmorency-Laval.

A partir des années soixante-dix, et ce jusqu'à l'année 1783, le caractère de la visite change quant au nombre des paroisses visitées. Les visites sont très fréquentes 1770 – 1771 – 1772 – 1773 – 1774 – 1776 – 1778 – 1781 – 1784 mais ne couvrent à chaque fois que six à neuf paroisses⁹.

⁶ Les procès-verbaux, ordonnances ou mémoire de visite qui résultèrent de ces visites sont en grande partie, détenus aux AD Meurthe-et-Moselle 1 F 172/3.

⁷ Il ne faut pas omettre qu'en commençant en 1689 nous avons amputé «son règne» à la tête du diocèse d'une vingtaine d'années (1669 – 1697).

⁸ AD Meurthe-et-Moselle, Registre des ordonnances à la suite, des procès-verbaux de visite canonique 1748 – 1788. Archiprêtré de Sarrebourg.

⁹ Il faut voir à travers ce changement du caractère de la visite, l'application d'une ordonnance de Montmorency-Laval prescrivant en 1760 aux archiprêtres de faire une visite de leur circonscription au moins une fois tous les trois ans. AD Moselle 19 J 721. Ces neuf visites regroupées constituent en fait trois tournées générales.

A l'heure actuelle cinq procès-verbaux sont consultables qui se situent tous entre 1689 et 1735, le reste des documents étant constitué par des ordonnances au nombre de onze.

Les visites isolées de cure

Quant aux visites isolées de cure, on peut en dénombrer cinquante et une. Dix ont eu lieu entre 1689 et 1735, et quarante et une entre 1735 et 1789¹⁰. Nous ne disposons que des ordonnances qui ont été rendues suite à ces visites.

Le visiteur

Parmi toutes ces visites, on en relève une seule épiscopale : c'est celle de l'évêque Henri du Cambout de Coislin qui, dès sa nomination à la tête du diocèse, quitta sa chaire et partit en tournée. Il se rendit dans l'archiprêtre de Sarrebourg, et effectua les 14 et 15 juillet l'inspection de l'église paroissiale de Sarrebourg¹¹.

Deux visites furent effectuées par l'archidiacre, en 1714 et 1728, et onze par l'archiprêtre entre 1726 et 1789. Une tournée fut menée par un curé en 1752, le siège d'archiprêtre étant vacant.

Les saisons de visite

Les visites (voir tableau)¹² avaient le plus souvent lieu durant les mois de septembre, octobre et mars. Cette compression des inspections sur deux, voire trois mois de l'année, est explicable pour ces deux raisons :

- les conditions climatiques qui rendaient tous déplacements difficiles à certaine période de l'année,
- les activités agricoles et forestières qui tenaient les paroissiens éloignés du village, diminuant ainsi l'impact de la visite.

Outre le transfert de la charge de visiteur de l'évêque à l'archiprêtre, la multiplication des visites isolées de cure dans les deux dernières décennies du XVIII^e s. on peut déceler d'autres changements dans le caractère de la visite. Ces derniers apparaissent approximativement au moment de la systématisation du questionnaire imprimé dans la décennie 37 – 47¹³.

Le premier changement qui s'opéra fut dans la durée de la tournée.

¹⁰ Les procès-verbaux ou ordonnances qui résultent de ce type de visite ne sont guère importants si l'on se place d'un point de vue statistique, mais constituent des atouts pour celui qui entreprend une monographie paroissiale.

¹¹ Elle est ce que René Tavenaux appelle dans son ouvrage «Le catholicisme dans la France Classique» 1610 – 1715, Paris 1980, Tome 1 : Une visite station. C'est avant tout une visite ou la fonction liturgique prédomine. Mais elle est aussi l'occasion d'un rassemblement du clergé et des fidèles de plusieurs villages au sein d'une même paroisse.

¹² Voir tableaux ci-joint.

¹³ Avant 1748, les ordonnances étaient inscrites sur des feuillets et les paroisses y apparaissaient dans l'ordre de visite. Les différentes prescriptions étaient écrites les unes à la suite des autres. Puis à partir de 1748, on consigne les ordonnances dans un registre où les paroisses apparaissent dans l'ordre alphabétique et les prescriptions s'y trouvent, annotées sous forme d'articles (Date qui attesterait utilisation d'un questionnaire imprimé).

Les mois de visite

Les visites	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Octob.	Novem.	Décem.	Nbre de paroisses et annexes visitées
1689					27	24							51
1714								12	25				37
1726										36	6		42
1729-1730		1	17							18		3	39
1732			35	1									36
1728								5	35				40
1735					6	6				21			33
P. V. non daté										36			36
1747									20	18	2		40
1752-1753			2							14	18		34
1756								5	34	3			42
1770-1772		2			4			2	13	5			26
1773-1776		1							19	2	1	1	24
1778-1783			4	1					5	8		1	19
Total		4	58	2	37	30	0	24	151	161	27	5	499

Les mois	Nbre de paroisses visitées	Pourcentage sur siècle de visites	Nbre de visites effectuées	Moyenne paroiss. visitées par rapport à la tournée
Janvier	0	0	0	0
Février	4	0,8 %	3	4,7 %
Mars	58	11,6 %	4	41,8 %
Avril	2	0,4 %	2	3,9 %
Mai	37	7,4 %	3	29 %
Juin	30	6 %	2	32,9 %
Juillet	0	0	0	0
Août	24	4,8 %	4	16,1 %
Septembre	151	30,26 %	7	63 %
Octobre	161	32,2 %	10	45,8 %
Novembre	27	5,4 %	4	18,7 %
Décembre	27	5,4 %	4	5,6 %

La durée de la tournée

Antérieurement à 1735, celle-ci s'effectuait en des délais limités allant de onze à trente-sept jours, puis elle s'allongea pour atteindre quatre, voire sept mois. De même on peut percevoir une régression dans la moyenne journalière des paroisses visitées; supérieure ou égale à trois jusqu'en 1747, elle passe d'une à deux paroisses par jour à partir de 1752, et ce jusqu'à la fin du siècle.

Le dernier changement qui put être observé fut dans la reddition de l'ordonnance.

La reddition de l'ordonnance

Le délai écoulé entre le moment où la dernière paroisse a été visitée et la prescription de l'ordonnance s'allonge. Il passe de deux mois dans la première moitié du siècle, à trois ans dans la seconde moitié du siècle.

Un tel décalage peut s'expliquer soit par un différé dans l'envoi des procès-verbaux à la chancellerie épiscopale, soit par une négligence de cette dernière qui tarderait à prescrire les remèdes. La deuxième hypothèse apparaîtrait comme la plus authentique, l'archiprêtre étant tenu, une fois la dernière paroisse visitée, d'envoyer ses procès-verbaux dans l'espace du mois qui suivait.

La dernière tournée générale effectuée en des délais limités se situe en l'année 1756, date approximative où la restauration matérielle et religieuse semblait achevée. Par la suite les visites ne couvrent que rarement l'ensemble des paroisses, on se rend plus fréquemment dans les paroisses où les ordonnances ont du mal à être exécutées, on répare chaque défaut, chaque désordre, et on le poursuit jusqu'à son éradication.

La qualité de l'information

La qualité de l'information qui est délivrée par ces procès-verbaux dépend essentiellement de la compétence du visiteur et de son degré de précipitation. L'analyse de la grille de mémoire dressée pour la visite épiscopale de 1698, ou encore du questionnaire fourni par le Rituel publié 1713¹⁴ révèle que tous les aspects matériels et moraux de la vie paroissiale devaient être examinés.

La consultation des procès-verbaux de visite jusqu'en 1735 montre que les archiprêtres au cours de leur inspection n'eurent recours à aucun questionnaire, ou s'ils en possédaient un ne s'en inspiraient que de manière très générale. Ceux-ci avaient surtout quelques connaissances des exigences de l'épiscopat, et mettaient ces connaissances au service de la visite. Cette manière de procéder aboutit à la rédaction de procès-verbaux où les informations apparaissent de manière totalement anarchiques, dans un certain ordre pour une paroisse, dans un ordre tout à fait autre pour une autre. Si en 1689 l'archiprêtre mentionne dans certaines paroisses ce qu'il y a trouvé en bon état, il n'en est plus de même lors des visites de 1726, 1729 et 1732¹⁵, où il ne fait plus qu'un état des objets défectueux ou négligés. Peut-on déduire d'un objet parce qu'il n'est pas mentionné qu'il se trouve en bon état, et qu'il n'a donc pas attiré l'attention du visiteur, ou le visiteur ne l'a pas inscrit parce qu'il a simplement omis de l'inspecter? Les informations dont nous disposons se réduisent bien souvent à un état de l'espace sacré constitué par l'église et le cimetière et à un état du matériel et mobilier liturgique¹⁶. Par ailleurs les informations qui sont délivrées sont bien souvent incomplètes. Certains renseignements tel le nom du décimateur ainsi que les proportions qu'il percevait sur les dîmes sont absents; concernant ces mêmes dîmes il n'est jamais fait mention, excepté un ou deux cas, de grosses et menues dîmes. Le curé jouissait-il d'office des menues dîmes, la répartition ne concernant que les grosses. Le seul document qui nous donne quelques éléments de la vie paroissiale est celui rédigé par Jean Baptiste Canon en 1714¹⁷. La qualité de l'information peut être expliquée par le recours au questionnaire fourni par le Rituel.

Face aux informations qui nous sont délivrées il faut prendre un certain recul. Peut-on croire à leur objectivité? Le visiteur mérite-t-il d'être cru lorsqu'il est commis pour effectuer une inspection et qu'il visite lui-même sa paroisse? La fonction de curé à l'intérieur de l'archiprêtré ne pouvait-elle pas les inciter à ménager leurs collègues.

¹⁴ Rituale Metense, 1713, Brice Antoine pars secundo.

¹⁵ AD Meurthe-et-Moselle 1 F 172/3.

¹⁶ AD Meurthe-et-Moselle 1 F 172/3. C'est le cas pour les procès-verbaux de 1689 – 1726, 1729, 1732.

¹⁷ Bour (voir note 2).

Si pauvres soient ces ordonnances et procès-verbaux, ils constituent toutefois de puissants révélateurs des exigences de l'épiscopat messin lesquelles restent essentiellement la refonte du clergé paroissial et le rétablissement de l'aspect sacré du culte.

Les exigences de l'épiscopat Messin

Ce souci de l'état moral du clergé transpire au travers de la visite réformatrice, qui ne se contente plus d'enregistrer le nom et la condition canonique du curé. Le visiteur est censé s'informer par le biais des paroissiens de la nature de son comportement, et s'il accomplissait les obligations de son ministère. Les deux procès-verbaux antérieurs à 1726, ceux de 1689 et de 1714 sont ceux qui fournissent le plus d'informations sur le clergé rural. En 1689, les questions concernant celui-ci étaient sa qualité, l'exercice de ses fonctions, s'il résidait au sein de sa paroisse, sa vie et ses mœurs. Le questionnaire de 1714 apparaît similaire. S'y ajoute la date d'institution ainsi que la condition matérielle du prêtre : revenu, logement. A partir de 1726, le visiteur néglige la quasi totalité de ces questions et ne mentionne plus que le nom du desservant.

La deuxième préoccupation était de rétablir l'aspect sacré du culte. Deux faits témoignent de ce souci qui perdure toujours avec la même intensité durant tout le 18^e siècle :

- l'intérêt du visiteur de référer à la chancellerie épiscopale des décimateurs et de la quotité prévue dans les dîmes afin de savoir à qui incombait les frais de réfection de l'église¹⁸
- la préoccupation au sujet de la fabrique et de ses comptes; il s'enquiert de son revenu, de la gestion, de la reddition des comptes et de l'emploi de leur revenu¹⁹.

Cette volonté de rétablir l'aspect sacré du culte se traduit par une inspection minutieuse de l'église, de son état intérieur et extérieur, et ce dans 80 % des paroisses en moyenne. On exige la réparation des parties défectueuses, le plus souvent toit ou lambris, on mène une lutte contre l'aspect ténébreux des églises en prescrivant la blanchissement de la nef, l'agrandissement des fenêtres, ou encore la création de nouvelles. Le matériel et mobilier liturgique sont aussi les objets d'une inspection soutenue.

Les fonts baptismaux doivent être fermés et étamés, les vases des saintes huiles d'argent et séparés, le tabernacle doublé en son intérieur, la lampe doit brûler jour et nuit devant le Saint Sacrement, le confessionnal être hors de la sacristie visible des paroissiens, et les bancs mieux agencés ou uniformes.

Les pourcentages concernant le cimetière sont du même ordre. Le visiteur ordonne la réparation des brèches dans les murailles, la fermeture des portes afin que celui-ci ne serve plus de lieu de pâture, et ne subisse plus les divagations du bétail ou ne prenne plus l'aspect de place publique que lui donnaient souvent les paroissiens avant l'office ou au sortir de celui-ci.

¹⁸ Dans les cinq procès-verbaux de 1689, 1714, 1726, 1729, 1732 le visiteur s'en préoccupe en moyenne dans 70 % des paroisses.

¹⁹ J. B. Canon s'y intéresse dans 80 % des paroisses en 1714.

L'analyse des procès-verbaux et ordonnances, outre les exigences qu'elle révèle, laisse entrevoir une reprise économique, démographique et religieuse qui commence dès les premières décennies du 18^{ème} siècle.

Esquisse d'une sociologie paroissiale dans l'archiprêtré de Sarrebourg

Le gonflement démographique

La reprise démographique est attestée par la construction d'une douzaine d'églises entre 1714 et 1736, leur capacité d'accueil étant jugée insuffisante, et on totalise six érections en cure entre 1721 et 1740²⁰.

La reprise économique

La reprise économique est quant à elle perceptible au travers des dîmes qui sont de plus en plus l'objet de fractionnement. A la fin du 17^e s. et au début du 18^e s. la région était en voie de repeuplement une bonne partie des ses terres en friche²¹, aussi le produit des dîmes n'était pas d'une valeur considérable. C'est pour cette raison qu'en 1714, dans plus de la moitié des cures visitées, la dîme était dans son intégralité abandonnée au curé²². Au cours des années 1726 – 1730 le nombre des paroisses où patron et curé se partageaient le rôle de seul décimateur s'équilibre, et on assiste également à une augmentation du nombre des paroisses où les dîmes étaient fractionnées. Le rééquilibrage et cette augmentation s'explique par la valeur qu'elles avaient acquises. En 1732, la proportion des cures où le patron jouissait seul des dîmes, ainsi que les cures où le fractionnement était un tiers, deux tiers, s'accroissaient au dépens des paroisses où les curés étaient possesseurs de la dîme dans son intégralité. A la fin du siècle les paroisses et annexes où les dîmes étaient fractionnées représentaient plus de 60 % de l'effectif paroissial.

La reprise économique est de même perceptible au travers de la remise en activité de nombreuses industries ou la création de nouvelles.

Les états du matériel et mobilier liturgique sont aussi les témoins de cette restauration matérielle. A partir de 1726, la majorité des paroisses possédait des vases sacrés d'argent et des ornements en suffisance. Il en était de même pour les livres d'église qu'il ne s'agissait plus de fournir, mais d'entretenir, de relier ou de remplacer quand leur état ne permettait plus la reliure. En ce qui concerne le mobilier d'église on peut estimer que dès 1732 toutes les églises possédaient en leur sein chaires de prédicateur, confessionnaux et bancs uniformes.

Dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle, se produisit un puissant élan bâtisseur. Entre 1747 et 1756 les visiteurs pouvaient constater qu'une trentaine d'églises nécessitaient un agrandissement de la nef ou de l'église toute entière. Les édifices n'étaient plus assez spacieux pour contenir des paroissiens d'année en année plus nombreux. On

²⁰ Relevé dans D o r v a u x (voir note 4).

²¹ AD Meurthe-et-Moselle, G 1226, Walscheid 1711, Biberkirch : *plusieurs familles s'y sont établies et font des défrichements considérables.*

²² AD Meurthe-et-Moselle, G 1058, Igney 1711. *Le curé a le droit à la moitié des dîmes et la totalité des menues. Il jouit à présent de l'autre portion qui appartient au prieur et chanoine régulier. Comme elle est d'un revenu modique, ils lui ont abandonné ad idem.*

demandait dans un premier temps la suppression de la tribune ou un meilleur agencement des bancs. Lorsque ces modifications s'avéraient insuffisantes, on devait procéder à la démolition de l'église. L'incapacité pécuniaire de la paroisse différait le plus souvent les travaux de démolition et de reconstruction. Pour pallier cette insuffisance la communauté avait recours à des emprunts auprès de la fabrique. Si en 1714 24 % des fabriques n'avaient pas de revenu²³, elles se trouvaient toutes, dans cette deuxième moitié du 18^e s., suffisamment riches pour supporter les frais occasionnés par une reconstruction.

En 1791, l'archiprêtre comptait quelques 27 000 habitants²⁴ et sa densité humaine était environ de 54 habitants au km², densité supérieure de cinq points à la densité nationale pour la même époque²⁵. De 1714 à 1791 la population de l'archiprêtré de Sarrebourg avait pratiquement triplé.

La population protestante

Il est impossible de quantifier la population protestante, les visites pastorales ne constituant pas de véritables mines de renseignements.

La consultation des registres paroissiaux de la principauté de Lixheim, havre de paix pour ceux qui faisaient profession de foi de la religion réformée ou protestante au 17^e siècle, mais aussi des paroisses situées à proximité d'une industrie, nous aurait livré d'avantages de renseignements. Les industries du verre et de la faïence du pays de Sarrebourg attirèrent de nombreux manœuvres. La verrerie de St. Quirin ne dut-elle pas sa réussite à l'arrivée d'excellents spécialistes venus des bords de la Moldau. De Bohême on peut retenir les noms d'Egersoffer, Raspiller, et les Schmitt citoyens Héli-vètes. Parmi ces nombreux étrangers talentueux se trouvaient des luthériens, des anabaptistes mais aussi des calvinistes, ainsi que le révèlent les registres paroissiaux des paroisses de Hommert et de Niderviller dans lesquels on peut trouver quelques actes d'abjuration.

D'un bout à l'autre de la période étudiée, les protestants furent présents dans l'archiprêtré de Sarrebourg : noyau important dans les paroisses de la principauté de Lixheim, ils étaient plus dispersés dans les paroisses de la partie est de la circonscription, frontalière avec le diocèse de Strasbourg et l'archiprêtré de Bouquenom.

Cette reprise économique et démographique se doubla d'une reprise de la vitalité religieuse, laquelle n'en fut pas moins freinée par les deux obstacles que constituaient l'ampleur de la circonscription et la diversité des langues.

²³ Bour (voir note 2).

²⁴ C. Constantin, L'évêché du département de la Meurthe de 1791 à 1802. Du serment constitutionnel au Concordat, Tome I 1791 - 1794, Nancy 1935.

²⁵ J. Dupaquier, La population française aux 17^e et 18^e s., Paris 1979.

L'ampleur de la circonscription

L'archiprêtré de Sarrebourg était de par sa superficie l'un des plus vastes du diocèse²⁶ (500 km²) et représentait avec ses 44 paroisses plus de 7 % de l'effectif paroissial du diocèse de Metz. Les dimensions de l'archiprêtré ainsi que la répartition de ses paroisses ne facilitaient pas la tâche du doyen rural.

Bon nombre de curés avouaient ne pas recevoir d'ordonnances, ni d'avis pour le synode rural. Les contacts entre les curés de l'archiprêtré étaient difficiles et le synode rural ne réunissaient pas tous les curés. C'est sans doute pour cette raison que celui-ci se tenait tantôt à Sarrebourg, tantôt à St. Quirin, paroisses situées toutes deux aux extrémités de l'archiprêtré²⁷.

Au début du 17^e siècle, deux nouveaux archiprêtrés avaient été créés à partir de circonscription jugées toutes deux trop vastes:

- l'archiprêtré d'Haboudange né du démembrement de celui de Morhange
- l'archiprêtré de St. Avold créé peu après le démembrement de celui de Varize.

C'est dans l'espoir d'une semblable division que les curés de l'archiprêtré de Sarrebourg soumièrent à l'évêque de Metz une requête en 1772²⁸. Le projet qui fut rejeté sans examen remédiait à tous les inconvénients cités précédemment et pouvait résoudre les problèmes occasionnés par l'espace bilingue.

Un espace bilingue

Le bilinguisme de l'archiprêtré constituait aussi un obstacle à la reprise de la vitalité religieuse. Les évêques et les collateurs étaient-ils sensibles à cette situation linguistique?

Les procès-verbaux de la première moitié du siècle montrent que ceux-ci ne s'en souciaient guère. Face à cet espace, l'évêque se voyait dans l'obligation de nommer un archidiacre ou un archiprêtre possédant les deux idiômes. Pourtant J. B. Canon, lors de son inspection générale en 1714, dut avoir recours aux qualités d'interprète d'un curé l'accompagnant dans sa visite lorsqu'il interrogeait les paroissiens et les enfants de langue allemande. Ce recours aux interprètes perdura durant tout le 18^e siècle.

Cette ignorance du problème linguistique est aussi illustré par des annexes de langue française, et qui, pour les sacrements répondent d'une mère église dont la langue est allemande. Les collateurs n'étaient semble-t-il guère plus préoccupés par ce problème et on peut trouver bon nombre de paroisses de langue allemande qui émettent des plaintes quant à leur curé ne possédant pas la langue en usage dans le village.

²⁶ Bourgeat – Dorvaux, Atlas historique (voir note 1).

²⁷ AD Meurthe-et-Moselle 1 F 172/3. Requête des cures afin que leur archiprêtré soit divisé en deux (1772).

²⁸ Voir note 27.

Ce problème concernait les paroisses monolingues, mais qu'en était-il dans les paroisses bilingues? Dans ces dernières comment se faisaient le prêche et l'instruction? La lecture des ordonnances au prône se faisait dans quelle langue? Pour ces paroisses nous retrouvons la même insouciance de la part de l'évêché messin. Dans celles-ci paroissiens et curé trouvaient leur propre solution. A Sarrebourg, le curé prêchait tous les quinze jours en allemand, et un capucin l'autre quinzaine en français²⁹. Ces mêmes capucins bravaient les interdictions épiscopales ayant recours en 1714 à un aumonier du régiment royal allemand pour les messes de fondation, les prêches et instructions³⁰. Quant au catéchisme, les enfants étaient instruits en allemand par le curé et en français par le maître d'école³¹. Mais toutes les paroisses bilingues n'avaient pas la chance d'avoir en leur sein des communautés religieuses conciliantes.

Claude Rouvroy de Saint Simon voulut sans doute remédier à cet état des choses en prescrivant le 12 avril 1749 : «dans les paroisses où l'usage des deux langues est nécessaire, messieurs les curés et vicaires auront grand soin d'instruire soit dans leur prône soit dans leur catéchisme dans l'une et l'autre langue, au moins de trois fois l'une dans la langue la moins dominante». Cette ordonnance s'adressait dans un premier temps aux curés qui possédaient les deux langues, et si elle remédiait à un problème, elle en créait un autre : une telle mesure n'incitait pas à la fréquentation assidue des offices, surtout pour la communauté minoritaire.

Avant d'aborder la restauration religieuse et ses différentes manifestations, il serait bon de défenir l'encadrement religieux.

L'encadrement religieux

A la fin du 18^{ème} siècle, l'archiprêtré de Sarrebourg comptait quarante-trois cures, dont vingt-quatre avaient pour patron un laïc, sept un séculier et dix une communauté régulière³².

Sur les vingt-quatre cures laïques, neuf étaient aux mains du Roi de France depuis l'annexion des terres duciales au royaume de France en 1766, et cinq étaient de la nomination de la famille de Lutzelbourg. Sur les sept cures de patronage séculier, cinq cures étaient pourvues par l'évêque, dont trois parce que leur seigneur, le comte de Linange-Dabo, était de religion protestante. En 1782 le pouvoir épiscopal perdit cet attribut lorsqu'on reconnut à un prince protestant le droit de nommer à sa cure par le biais d'un procureur catholique.

En ce qui concerne les cures de patronage régulier, deux étaient de la nomination de l'abbé de Haute Seille, trois de l'abbé de Domèvre, trois de l'abbé de Moyennoutier et une de l'abbé de Marmoutier. Une cure observait un patronage bien particulier parce qu'il était exercé à l'alternatif par un laïc et une communauté religieuse.

²⁹ AD Moselle 19 J 726. Mémoire pour M^{gr}. à la suite de la visite des archiprêtres de Sarrebourg et de Vergaville 1714.

³⁰ AD Moselle 29 J 13, Sarrebourg 1714.

³¹ *Idem*¹.

³² Dorvaux (voir Note 4).

Sur les douze bénéfiques ecclésiastiques dénombrés, cinq seulement étaient dans les mois du pape soumis au concours. Une étude de tous les curés qui furent dépêchés pour administrer, ou instituer dans une cure, permet de constater que toutes les paroisses qui avaient pour patron un abbé ou une communauté régulière n'avaient pas forcément à leur tête des curés réguliers. La moitié de ces cures eut tout au long du siècle des séculiers à leur tête. Il s'agit des trois cures de la nomination de l'abbé de Moyenmoutier, l'une de la nomination de l'abbé de Haute-Seille et la dernière de celle du prieur de Zelle. Les trente-huit cures que comptait l'archiprêtré de Sarrebourg totalisent deux cent cinq curés, ce qui correspond à une moyenne d'un peu plus de cinq curés par paroisse. Trente-cinq furent des réguliers, dont quatre nommés à la fin du 17^e siècle ou au début du 18^e siècle en raison de la pénurie des prêtres séculiers. Quant aux cent soixante-dix séculiers restant, nous prenons connaissance à 84,5 % de leur origine diocésaine : 68 % venaient du diocèse de Metz, 15,2 % du diocèse de Toul et 6,2 % du diocèse de Trèves. Sur cent soixante-dix prêtres séculiers, quatre furent institués à Trèves en raison de leur tendance janséniste.

Cette étude permit de constater une certaine stabilité du clergé rural : 58 % des curés restaient en fonction entre 15 et 25 ans. Cette étude révéla par ailleurs que si à la fin du 17^e siècle et au début du 18^e certaines cures étaient desservies par commande par des clercs ou acolytes, ou d'autres par des réguliers, il en est plus de même dans les années 1726 – 1729 où chaque paroisse disposait d'un curé pour la desservir.

C'est à peu près dans ces mêmes années que chaque paroisse disposait de son maître d'école qui, semble-t-il, enseigna pendant longtemps filles et garçons dans la même école. En effet, pour l'enseignement des filles dans le pays de Sarrebourg, il fallut attendre les trente dernières années du 18^e siècle pour en déceler la présence. Présence qui fut favorisée par l'établissement d'un noviciat des sœurs de la Providence en 1770 à Haut-Clocher.

La reprise de la vitalité religieuse put être perçue au travers de l'étude des messes de fondation et des confréries religieuses. Il est impossible d'évaluer le nombre des fondations qui ont pu être faites tout au long du 18^e siècle, les procès-verbaux n'étant pas très éloquents et le registre des fondations tenu par la chancellerie épiscopale de 1738 à 1775 incomplet³³. Une douzaine peuvent être dénombrées entre 1738 et 1775, mais elles furent vraisemblablement plus nombreuses. Un bon nombre de paroisses qui, à la fin du 17^e siècle, n'en exécutaient pas, virent s'en fonder plusieurs dans les premières années du 18^e siècle. Ces fondations et les termes de leur contrat devaient être affichés, publiquement à l'église ou dans la sacristie sur une table appelée des obits et fondations.

De manière générale, c'étaient les testateurs qui réclamaient cette publicité de peur que le clergé ne s'acquitte de ses fonctions. Mais les testateurs n'étaient pas les seuls à réclamer cette publicité. Le pouvoir épiscopal dans la deuxième moitié du 18^e siècle exigeait des paroisses qu'elles eussent toutes en leur sein une table des obits et fonda-

³³ AD Moselle 29 J 24.

tions. Les nombreuses paroisses où les ordonnances en prescrivent l'établissement montrent qu'en cette deuxième moitié du 18^e siècle et jusqu'à la fin, les messes de fondation furent de plus en plus nombreuses.

Quant aux confréries religieuses, il est fort regrettable que nous soyons confrontés à une carence de procès-verbaux de visite à partir des années trente du 18^e siècle lesquels auraient pu ou confirmer, ou compléter cette carte ci-jointe. Il n'est pas impossible que des congrégations existantes au 17^e s. aient disparu par suite de l'abandon des villages au decours de la guerre. Les registres de deux confréries appuient cette thèse connaissant tous deux une cessation d'activité durant les années belliqueuses³⁴. Si l'on se fie aux procès-verbaux rédigés par J. B. Canon en 1714, le nombre des confréries n'auraient été que de six. Elle furent vraisemblablement plus nombreuses. Quant aux procès-verbaux de 1726, 1729, 1732 ils restent totalement muets sur la question.

Vingt et une confréries ou congrégations ont pu au total être dénombrées qui se répartissent entre quatorze paroisses et une annexe. Plus du tiers de l'effectif paroissial de l'archiprêtré est donc pourvu d'une ou plusieurs confréries. Une paroisse en possédait trois en son sein qui fonctionnèrent simultanément, quatre paroisses en possédaient deux. La majorité de ces dévotions est concentrée dans la partie sud-ouest de l'archiprêtré frontalière avec le diocèse de Toul. Au nord d'une ligne passant par Sarrebourg et Abreschviller, on compte seulement deux confréries; elles ont été érigées dans les anciennes paroisses réformées de la principauté de Lixheim : Lixheim et Helling.

Sur les quatorze paroisses pourvues d'une ou plusieurs confréries, dix étaient de langue française, trois étaient bilingues, et une était de langue allemande. Dans les paroisses de Sarrebourg et d'Abreschviller toutes deux bilingues, le fondateur appartenait à la communauté de langue française. L'étude des noms patronymiques délivrés par le registre de la confrérie du Très Saint Sacrement érigé en 1745 dans la paroisse d'Abreschviller³⁵, montre que les adhérents étaient en majorité des Français, mais aussi quelques Allemands et notamment des marchands verriers.

Sur les vingt et une confréries, neuf ont été érigées au 17^e siècle. Trois ont pour vocable St. Sébastien, deux St. Joseph, une Ste. Barbe, une Notre Dame et une le Saint Rozaire. Douze l'ont été au 18^e siècle. La première fut érigée dans la paroisse de Sarrebourg en 1707, puis quatre autres entre 1725 et 1745. Dans la deuxième moitié du 18^e siècle le nombre des confréries érigées se porte à six. On peut constater par ailleurs un changement dans les vocables. On ne fait plus appel à des saints dont l'intercession permettait la guérison de certains maux; la dévotion devient christocentrique et mariale. Sur douze confréries, huit ont été érigées sous le nom du Saint Sacrement entre 1707 et 1756, une sous le nom des morts en 1738, une sous le signe de l'Assomption de la Sainte Vierge et quatre sous le nom de l'Immaculée Conception.

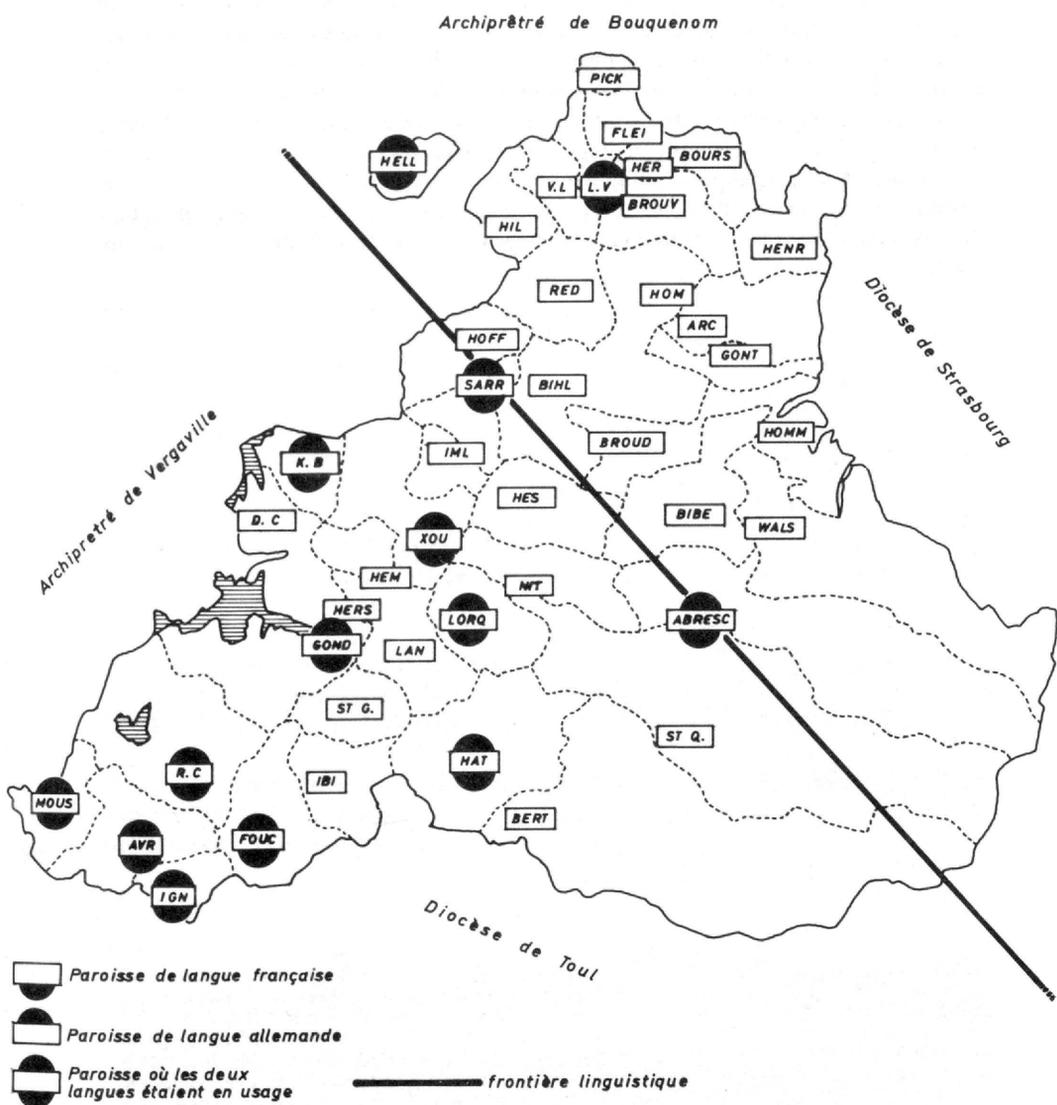
³⁴ Archives paroissiales de Lorquin, Registre de la confrérie de St. Sébastien, AD Moselle 19 J 185. Avrivourt de la confrérie de St. Sébastien.

³⁵ Archives paroissiales d'Abreschviller. Registre de la confrérie du St. Sacrement 1745 - 1790.

Abbreviations des noms de lieux

Abresc	Abreschviller
Arc	Archeville
Avr	Avricourt
Bert	Bertrambois
Bibe	Biberkirch
Bihl	Bihl
Bours	Bourscheid
Brouv	Brouviller
Broud	Brouderdorff
D. C.	Diane-Capelle
Flei	Fleisheim
Fouc	Foucrey
Gond	Gondrexange
Gont	Guntzviller
Hat	Hattigny
Hell	Hellering
Hém	Héming
Henr	Henridorff
Hér	Hérange
Hers	Hersing
Hes	Hesse
Hil	Hilbesheim
Hom	Hommartin
Homm	Hommert
Hoff	Hoff
Ibi	Ibigny
Ign	Igney
Iml	Imling
K. B	Kerprich-aux-Bois
Lan	Landange
L. V	Lixheim-Ville
V. L	Lixheim-Village
Lorq	Lorquin
Mousy	Moussey
Nit	Nitting
Pick	Pickenholz
R. C	Réchicourt-le-Chateau
Réd	Réding
St G.	St. Georges
St Q.	St. Quirin
Sarr	Sarrebourg
Wals	Walscheid
Xou	Xouaguesange

LES CONFRERIES ET CONGREGATIONS ERIGES DANS L'ARCHIPRETRE DE SARREBOURG AUX 17IEME ET 18IEME SIECLE



Conclusion

Pour conclure je rappellerai que si les procès-verbaux et ordonnances de la fin du 17^e et du début du 18^e siècles nous dépeignent un espace en pleine convalescence, les ordonnances de la deuxième moitié de la période étudiée confirment la restauration matérielle et religieuse, et ceci malgré les obstacles constitués par l'étendue de la circonscription et la diversité des langues. Une phrase extraite de la requête des curés afin que leur archiprêtré soit divisé en deux illustre cette restauration matérielle; évoquant le nouvel archiprêtré qui naitrait du démembrement de celui de Sarrebourg *Monseigneur pourra donner telle dénomination qu'il voudra aux archiprêtrés, ou de Lorquin, ou de Foucrey, ou de Gondrexange, toutes ces paroisses étant considérables les églises spacieuses et bien ornées et leur fabrique capable d'y supporter des charges.* Au niveau démographique la population avait quasiment triplé en l'espace de soixante-dix ans, la refonte du clergé paroissial semblait opérée mais le pourcentage élevé des ecclésiastiques qui prêtèrent serment témoigne de la fragilité de ce dernier (84 %).